



Programme de **Chercheuses et Chercheurs invité.e.s** au CEF

Ce programme vise à favoriser la venue de scientifiques de l'extérieur du Québec de réputation internationale au CEF. L'aide financière servira à défrayer les frais associés à leur déplacements et hébergement ainsi qu'aux frais de déplacement au Québec (c.-à-d. entre les pôles du CEF). Cette mesure incitative stimulera les collaborations entre la communauté scientifique internationale et les membres du CEF dans sa programmation de recherche. Elle permettra également de favoriser des interactions répétées entre nos étudiants et les personnes invitées dont l'expertise est susceptible de servir de modèle d'excellence en recherche. Le CEF dispose d'un budget annuel de 10 000\$ pour ce programme.

Comment faire une demande :

- 1) La personne invitée doit provenir de **l'extérieur du Québec** et être en visite officielle dans les laboratoires d'un membre régulier du CEF pour une **période d'au moins 1 mois**.
- 2) La personne scientifique invitée doit avoir un statut équivalent à celui de **professeur(e) d'université** ou **chercheur(e) gouvernemental(e)** (et conserver le lien d'emploi avec son employeur) et venir au CEF pour contribuer à des activités d'enseignement, de recherche avec d'autres membres du CEF.
- 3) Une demande officielle au Comité exécutif du CEF doit être adressée, indiquant le nom et la provenance de la personne scientifique invitée, les raisons de sa visite, les dates d'arrivée et de départ, le montant demandé au CEF (jusqu'à 2 000\$/mois pour un maximum de 6 000\$).
- 4) Une programmation détaillée des activités de recherche et de représentation prévues en montrant les liens tangibles avec les membres du CEF dans l'université d'accueil de même que dans les autres pôles constitutifs (Montréal, Est, Abitibi-Témiscamingue et Sherbrooke) du CEF.
- 5) Les demandes seront évaluées en fonction (1) de l'effet structurant pour le CEF, (2) de la programmation proposée par la personne en visite et (3) de la durée du séjour.
- 6) Pour les séjours prévus en 2023-2024 faire parvenir votre demande à Luc Lauzon (lauzon.luc@uqam.ca) au plus tard le 20 décembre 2023.

NB : Il est permis de déposer une seule demande par année budgétaire a ce programme. Le comité favorisera les demandes de différents pôles ou universités ou régions.